



Infos Palestine

BULLETIN DE LA **PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

La **Plateforme des ONG françaises pour la Palestine**, créée en 1993, est un réseau de **40** organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

N° 58 // PRINTEMPS 2017

100 ans de dépossession : lettre ouverte au président

Monsieur le Président de la République,

Nous souhaitons vous interpeller sur l'action de la France pour le respect des droits des Palestiniens, à l'occasion de ce début d'année 2017 qui marque plusieurs anniversaires concernant le Proche-Orient. Le 15 janvier dernier, vous avez accueilli une conférence invitant les représentants de 78 pays dans le cadre de votre initiative pour la paix au Proche-Orient. Si un positionnement en faveur de la solution à deux États a été réaffirmé, la conférence a à nouveau été marquée par l'absence des premiers intéressés ; Israéliens et Palestiniens. Les refus répétés du gouvernement israélien de négocier sous égide internationale rendent vaines les différentes initiatives qui se sont succédées depuis les Accords d'Oslo de 1993. La colonisation de la Palestine occupée se poursuit, en violation complète du droit international et des droits de l'Homme et sous les yeux de la communauté internationale qui refuse toute sanction contre Israël alors qu'elle déclare la colonisation illégale et un obstacle majeur à une solution politique. Les Palestiniens ne peuvent s'imaginer un avenir dans ce contexte et ne peuvent ressentir que colère et frustration devant cette injustice qui dure depuis plusieurs décennies. L'année 2017 est effectivement marquée par un certain nombre d'anniversaires qui doivent nous rappeler la nécessité urgente d'agir enfin. Il y a 100 ans la Grande-Bretagne promettait unilatéralement son soutien à l'établissement d'un foyer national juif en Palestine, par la Déclaration Balfour. Il y a 70 ans l'ONU votait la proposition d'un plan de partage de la Palestine mandataire en un Etat juif et un Etat arabe palestinien. S'en

est suivie la création unilatérale de l'Etat d'Israël et la Nakba, la "catastrophe" qui jeta 850 000 Palestiniens sur les routes de l'exil et causa la destruction de plus de 530 villages palestiniens. Il y a 50 ans Israël occupait militairement Gaza, la Cisjordanie dont Jérusalem-Est et le Plateau du Golan. Il y a 10 ans Israël mettait en place un blocus implacable sur la bande de Gaza. Ces événements nous rappellent également la responsabilité des puissances occidentales dans la situation inacceptable dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Palestiniens et l'impunité dont jouissent les autorités israéliennes.

La communauté internationale a une nouvelle fois réaffirmé son opposition à la colonisation israélienne et la nécessité pour Israël de respecter le droit international, à travers l'adoption de la résolution 2334 par le Conseil de Sécurité de l'ONU. A présent, les Etats doivent avoir une position claire sur les moyens de la mettre en œuvre. La France, en tant que garante du droit international, doit prendre ses responsabilités pour changer le statu quo et être un leader sur cette question au sein de l'Union européenne ainsi que sur la scène internationale, au moment crucial du changement d'administration aux Etats-Unis.

Nos organisations de la société civile française, membres de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, vous demandent, Monsieur le Président :

- De reconnaître au plus vite l'Etat de Palestine, demande exprimée dès 2014 par l'Assemblée Nationale et le Sénat et qui figurait déjà dans votre programme de gouvernement de 2012 au numéro 59 ;

- que la France cesse toute complicité avec les violations continues du droit international par Israël et la colonisation, notamment en cessant tout investissement et commerce avec les colonies ;
- d'exiger la levée immédiate du blocus de Gaza, la liberté de mouvement pour tous les citoyens palestiniens et la fin de l'occupation des territoires occupés en 1967 ;
- de mettre à profit les derniers mois de votre présidence pour prendre des mesures contraignantes tant qu'Israël continuera de bafouer le droit international et les droits de l'Homme. La suspension de l'Accord d'Association UE-Israël (en vertu de sa "clause des droits de l'Homme" à l'article 2) est la plus emblématique et c'est dès maintenant que doivent être engagées les démarches préparatoires.

Monsieur le Président, en cette année si fortement symbolique pour les droits des Palestiniens, les associations membres de la Plateforme attendent de la France qu'elle soit au premier rang de ce combat pour la justice.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération //

Claude Léostic

Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine



Colonies israéliennes dans la vieille ville de Jérusalem

© photo : David Jones

L'expansion inquiétante des colonies israéliennes à Jérusalem-Est

Depuis une initiative britannique lancée il y a une quinzaine d'années, les diplomates représentant les pays membres de l'UE en Israël et en Palestine font le point sur la situation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie par le biais d'un rapport annuel au Comité politique et de sécurité du Service européen d'action extérieure. Le dernier rapport, confidentiel, a été divulgué par Mediapart.

D'une part, la ville est encerclée par des colonies périphériques qui établissent un barrage entre le nord et le sud de la Cisjordanie, empêchant tout développement des quartiers palestiniens. D'autre part, à l'intérieur même de Jérusalem-Est, le nombre de colonies urbaines a augmenté, amenuisant l'espace pour l'habitat palestinien. Le rapport constate qu'aujourd'hui 2 500 colons vivent au cœur des quartiers palestiniens. Cela permet une avancée territoriale supplémentaire d'Israël qui déploie ses forces militaires sur la zone au prétexte d'assurer la protection des colons. Cette politique vise aussi à empêcher toute continuité territoriale palestinienne et que Jérusalem puisse être la capitale de l'État palestinien.

Les infrastructures de transport, et plus particulièrement le tramway, servent elles aussi au développement des colonies israéliennes. En effet, à l'exception de deux stations, le tramway ne dessert pas les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est alors qu'il assure la liaison avec toutes les colonies de la ville. Un téléphérique urbain et des routes sont même en projet afin d'améliorer encore plus la liaison entre les colonies et le reste de la ville ; des entreprises françaises sont impliquées dans ces projets. Parmi les autres moyens utilisés pour étendre la colonisation dans Jérusalem Est, le rapport souligne la multiplication de parcs nationaux et de zones dédiées aux fouilles archéologiques. A cet effet, l'autorité de la municipalité est transfé-

rée à l'Autorité des parcs et des réserves naturelles qui n'a aucune obligation à tenir envers les habitants palestiniens. Elle peut donc exiger leur expropriation en prétextant la tenue prochaine de fouilles ou la préservation de la nature. Désseparés, de nombreux Palestiniens réinvestissent alors d'autres endroits de la ville sans permis et s'exposent au risque de démolition et d'expulsion. Aujourd'hui, 24 000 constructions sont menacées. Elles abritent 144 000 Palestiniens.

Face à l'aggravation de la situation, les auteurs du rapport reprennent les recommandations de l'année précédente. Celles-ci visent surtout les activités économiques avec les colonies. L'UE et ses Etats membres sont encouragés à s'assurer davantage de l'application de la notice interprétative demandant d'indiquer explicitement l'origine des produits venant des territoires occupés. Adoptée par la Commission européenne en novembre 2015, cette notice n'est toujours pas appliquée de façon automatique. Le rapport pousse également l'UE à développer de nouvelles instructions concernant la différenciation entre Israël et les colonies dans d'autres domaines. Des efforts supplémentaires doivent être menés par les Etats membres pour alerter les citoyens européens et les entreprises sur les risques inhérents à des activités économiques et financières dans les colonies, activités qui se verraient être en contravention du droit international //



Le rapport "Les liaisons de banques françaises avec la colonisation israélienne"

Les liens de banques et assurances françaises avec la colonisation

Deux ans après la sortie du rapport dénonçant la relation d'affaires entre le groupe de télécommunication français Orange et son homologue israélien Partner présent dans les colonies - rapport qui a largement contribué à l'arrêt de ce partenariat -, des organisations de la société civile publient un rapport mettant en lumière les liens entre des groupes bancaires et d'assurance français et des banques et entreprises israéliennes impliquées dans la colonisation.

Comme le dénonce une ONG israélienne dans son rapport de février dernier¹, les banques israéliennes (Hapoalim, Lemi, First International Bank of Israel, Israel Discount Bank, Mizrahi Tefat Bank...) sont des acteurs déterminants du processus de colonisation israélienne en Palestine. Par le financement de logements et constructions, leur implantation dans les colonies et le financement des entreprises qui y travaillent, elles contribuent largement au déploiement et à la pérennisation des colonies, toutes illégales, au même titre

que les entreprises en question. Le rapport, cosigné par plusieurs associations (Association France Palestine Solidarité, CCFD – Terre Solidaire, Fair Finance France, FIDH, LDH, Solidaires, CGT et Al-Haq), met en évidence les liens financiers qui unissent les banques et entreprises israéliennes impliquées dans la colonisation et cinq groupes bancaires et assureurs français : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole (et sa filiale LCL), BPCE (et sa filiale Natixis), et AXA.

Selon l'étude menée par le cabinet Profundo, sur laquelle se base le rapport, ces liens financiers sont variés. Concernant les banques israéliennes, ils peuvent prendre la forme de détention ou de gestion d'actifs par les banques françaises, ceci pour compte propre ou pour compte de tiers. Pour ce qui est des entreprises non bancaires, il s'agit de participations directes à leur capital, ou par le biais des fonds d'investissement qu'elles gèrent et qui ont eux-mêmes des participations de ce type. Enfin, les banques françaises citées participent au financement d'investissement d'entreprises directement liées à la colonisation, comme ce fut le cas pour le prêt accordé à l'Israel Electric Company (IEC) (voir encadré).

Par le passé, de nombreux établissements financiers internationaux se sont désengagés des banques et entreprises israéliennes du fait de leur implication dans la colonisation (PGGM aux Pays-Bas, Danske

Bank au Danemark par exemple). Les organisations signataires de ce rapport demandent aux banques françaises de faire de même, affichant ainsi leur opposition à ce processus illégal au regard du droit international et aux violations des droits humains qui en découlent. Par ailleurs, elles appellent également l'État français, qui a émis une mise en garde aux entreprises quant aux liens qu'elles entretiennent avec les colonies israéliennes en Palestine, à aller plus loin, en accord avec la politique européenne de différenciation entre les colonies et Israël //

En 2004, un consortium de banques internationales, parmi lesquelles BNP Paribas, Société Générale, le Crédit Lyonnais (filiale du groupe Crédit Agricole) et Natixis (filiale du groupe Banques Populaires), ont octroyé un prêt de 288 millions d'euros à l'IEC, pour un projet d'extension de deux centrales électriques au gaz. Or l'IEC participe à l'approvisionnement des colonies en électricité et a été accusée à plusieurs reprises d'imposer des coupures totales d'électricité dans des villes palestiniennes telles que Naplouse, Jénine et même à Gaza. Ces coupures peuvent s'apparenter à des mesures de punitions collectives et sont ainsi interdites par le droit international humanitaire.



Demolition à Fasayel en Cisjordanie (zone C)

© photo : Palestine Solidarity Project

La loi de “régularisation”

La loi dite de “régularisation” a été adoptée le 6 février 2017 par la Knesset. Elle rendrait légales a posteriori 55 colonies sauvages, aussi appelées avant-postes, installées sans l’autorisation du gouvernement israélien et donc considérées illégales par celui-ci (en droit international, toutes les colonies sont illégales).

La loi légaliserait également 3 921 unités de logement qui n’avaient pas eu d’approbation du gouvernement israélien lors de leur construction dans des colonies existantes. La loi doit encore être examinée par la Cour suprême israélienne.

“ Ces déplacements forcés qui annoncent l’annexion de la zone C ”

Kareem Jubran est Directeur enquêtes terrain pour l’ONG israélienne de défense des droits de l’Homme B’tselem. Il revient sur les politiques israéliennes de déplacement forcé et de répression collective, mises au service de la colonisation..

B’tselem enquête particulièrement sur les déplacements forcés en zone C, pourquoi l’enjeu est-il particulièrement important ?

En 2016, le nombre de structures démolies a été le plus important de toute l’histoire de l’occupation [ndlr : 782 structures détruites en Cisjordanie dont Jérusalem-Est]. La principale zone ciblée par Israël est effectivement la vallée du Jourdain en zone C puis le corridor à l’est de Jérusalem ainsi que les collines du Sud d’Hébron et le cas emblématique de Susiya, un village menacé de destruction. En zone C, des familles sont régulièrement obligées de quitter leur

maison pour plusieurs jours afin que l’armée effectue ses entraînements militaires. Le but est de pousser les gens à partir.

L’enjeu est crucial car nous pensons que ces déplacements forcés annoncent l’annexion de la zone C, et on parle ici de 60% de la surface totale du Territoire palestinien occupé.

L’accaparement de la zone C a un impact non seulement sur les quelques milliers de Palestiniens qui y vivent, mais aussi sur les 1,5 millions de Palestiniens qui vivent en zone A et B, puisque la zone C est le seul endroit où un développement et une expansion sont possibles. Elle contient toutes les ressources naturelles, qui sont accaparées dans leur totalité par Israël. La Banque Mondiale rapporte une perte de 3 millions de dollars par an pour l’économie palestinienne.

Le contrôle de la zone C signifie également le contrôle des déplacements des Palestiniens entre les 165 îlots des zones A et B puisqu’ils passent forcément par la zone C.

En 2016, nous avons également noté une intensification des punitions collectives à l’encontre des Palestiniens : fermetures de villages, de routes...

Pourquoi la répression a-t-elle augmenté ?

C’est la réponse des autorités israéliennes aux attaques survenues l’année dernière (à l’encontre de soldats israéliens notamment). A chaque attaque, c’est toute la famille et même le village de l’auteur de l’attaque qui est touché. Cela fait partie de la politique israélienne de punition collective.

La répression envers les Palestiniens, en zone C particulièrement, sert à l’expansion des colonies. L’objectif est de créer un nouvel état de fait sur le terrain.

Chaque jour ou presque un projet d’extension des colonies naît, et il y a aussi le projet de loi de “régularisation” qui légalise les colonies “sauvages”. Même s’il n’allait pas à son terme, le gouvernement israélien soutient et permet la viabilité et le développement de ces avant-postes. Lorsqu’une colonie est évacuée, c’est pour reloger ses habitants à nouveau sur des terres palestiniennes //

POUR EN SAVOIR + :
www.btselem.org/

INFOS PALESTINE N° 58 - DIRECTRICE DE PUBLICATION : Claude Léostic - **COMITÉ DE RÉDACTION :** Alice Garcia, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d’études et d’initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d’Entraînement aux Méthodes d’Education Active (Ceméa) Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // La Forge // Génération Palestine - Jeunes d’Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité // Ligue des Droits de l’Homme et du citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l’Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement International de la Réconciliation (MIR) // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l’Investissement (SIDI) // Terre des Hommes France // Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

MEMBRES OBSERVATEURS : Agir Ensemble pour les Droits de l’Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association “Pour Jérusalem” // Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel) Centre de Recherche et d’Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d’Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Handicap International Médecins du Monde - France (MDM-France) // Première Urgence Internationale (PUI) // Réseau d’information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)